

Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2020-039

Eure Normandie Numérique

Réunion du 30 novembre 2020

Objet : **Reconduction de la convention relative à l'élaboration des documents de paie**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n°B2019 013 du 9 septembre 2019 portant reconduction de la convention d'élaboration des documents de paie pour l'année 2020 ;

Le Comité syndical, réuni le 30 novembre 2020 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la reconduction de la convention avec le centre de gestion de l'Eure pour l'élaboration des éléments de paie,
- D'autoriser le Président à signer la reconduction de la convention relative à la prise en charge par le centre de gestion de l'Eure pour les agents d'Eure Normandie Numérique de l'élaboration des éléments de paie.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 27
- Collège Conseil Départemental : 18
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 30 novembre

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ

